

Cette CSNP Ministre avait pour ordre du jour 3 extensions d'accord de branche afin de les étendre à toutes les entreprises des IEG comme les entreprises non nationalisées (ENN) :

■ Le 1<sup>er</sup> accord (22/10/2014) concernait les modalités de vote des membres du conseil d'administration de la CAMIEG le 25 juin 2015 ; FO s'est prononcée pour l'extension de cet accord.

■ Le 2<sup>ème</sup> accord (11/12/2014) concernait les primes et indemnités au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ; FO s'est prononcée pour l'extension de cet accord.

■ Enfin, le 3<sup>ème</sup> accord, c'est un avenant du 28/11/2014 qui concernait la prorogation de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; FO s'est prononcée pour l'extension de cet avenant.

Les 3 extensions d'accord ont reçu un avis favorable majoritaire des fédérations syndicales, des employeurs, du Ministère du Travail et du Ministère de l'Énergie.

Délégation FO

- Frédérique LE HOUEROU,
- Emmanuel FERNANDEZ